







### Agent pathogène

Descriptif de l'agent pathogène	
Nom:	
Legionella spp	
Synonyme(s) :	
Légionelle	
Type d'agent	Bactérie
Groupe de classement	2
Descriptif de l'agent :	
Bacille Gram négatif, plus de 50 espèces de <i>Leg</i> Principale espèce pathogène chez l'homme : <i>L</i> .	gionella et 64 sérogroupes. pneumophila (env. 95 % des cas), sérogroupe 1 (> 80 %).
Réservoir et principales sources d'infection	l
Type de réservoir	Environnement
Légionelles présentes en faible concentration o	dans les milieux hydro-telluriques naturels (notamment eaux stagnantes).
Principale(s) source(s) :	
Prolifération possible de la bactérie dans les ré des tours aéro-réfrigérantes, les eaux pour ba	sseaux d'eau chaude sanitaire (établissement de santé, hôtel, camping, établissements de natation ou de sport…), l'eau Ilnéothérapie…
Vecteur:	
Pas de vecteur	
Viabilité et infectiosité	

### Viabilité, résistance physico-chimique :

- Température optimale de croissance : 25 °C à 37 °C, capables de se multiplier jusqu'à 43 °C;
- Croissance favorisée par la stagnation des eaux, la présence de protozoaires (amibes libres), de résidus métalliques, d'une microflore, de dépôts de tartre et de
- En fonction des températures, la durée nécessaire pour diminuer d'un facteur 10 la concentration des légionelles planctoniques, non adhérentes à une surface, est de l'ordre de 20 mn à 55 °C, 2 mn à 60 °C;
- Constamment sensible à des concentrations élevées de chlore (> 1 mg/L);
- Mais présence à de faibles concentrations dans les circuits d'eau traitée par le chlore.

### Infectiosité:

L'homme est un hôte accidentel. Dose infectieuse inconnue. Infectiosité dépendante de la concentration en Legionella présente dans le réservoir, de la distance par rapport à la source et de la durée de l'exposition à l'aérosol contaminé, de la virulence de la souche, de l'état immunitaire de l'homme. Taux d'attaque : 0,5 à 5 %.

# Données épidémiologiques

## Population générale

Incidence en France métropolitaine en 2010 : 2,4 cas pour 100 000 habitants.

### Milieu professionnel

En 2010, une éventuelle exposition sur le lieu de travail est signalée dans 3 % des cas sur les 1 540 cas déclarés.

#### En laboratoire:

Cas en laboratoire d'analyses (médicales, vétérinaires...) publiés depuis 1985 : Sans objet. Cas en laboratoire de recherche publiés depuis 1985 : Pas de cas publié.

Cas historiques publiés avant 1985: Néant (NB: agent biologique non connu jusqu'en 1979).

# **Pathologie**







#### Nom de la maladie

Légionellose

#### Synonyme(s):

Maladie du Légionnaire ; Fièvre de Pontiac

#### **Transmission**

#### Mode de transmission :

Principalement inhalation d'un aérosol de fines gouttelettes (< 5 µm) émises par une installation technique comprenant un circuit d'eau chaude ou réchauffée colonisé par des souches pathogènes de *Legionella* à un niveau suffisant de concentration.

#### Période de contagiosité:

Pas de transmission inter-humaine.

#### La maladie

#### Incubation:

2 à 10 jours, parfois plus longue.

#### Clinique:

Les légionelloses se manifestent sous deux formes distinctes par leurs signes cliniques et leur sévérité : la forme pulmonaire (maladie des légionnaires), la plus fréquente et la forme fébrile sans pneumonie (fièvre de Pontiac).

#### 1 | Maladie du légionnaire :

- phase initiale non spécifique (fièvre, malaise, myalgies, céphalées),
- pneumopathie sans signes cliniques spécifiques, hormis des signes digestifs plus marqués (diarrhée, douleurs abdominales), des signes neurologiques et une hyponatrémie plus fréquente que pour les autres causes de pneumopathie,
- radiographie pulmonaire: infiltrats alvéolaires, peu systématisés, parfois multiples, souvent hilifuges; pleurésie et adénopathie hilaire possibles,
- mortalité : ≤ 10 % (plus fréquente chez les patients très immunodéprimés et pour les cas nosocomiaux).

#### 2 | Fièvre de Pontiac :

- syndrome pseudo-grippal sans pneumopathie,
- guérit en quelques jours sans traitement. Le diagnostic de la fièvre de Pontiac n'est jamais réalisé.
- 3 | Formes extra-pulmonaires : beaucoup plus rares.

### Diagnostic:

Devant une pneumopathie, on parlera de :

#### 1. Cas confirmé de légionellose si :

- isolement de Legionella dans un prélèvement clinique,
- et/ou présence d'antigène soluble urinaire (actuellement uniquement disponible pour le sérogroupe 1 de Legionella pneumophila).

Les antigènes apparaissent dans les 2 à 3 jours suivant l'apparition des signes cliniques chez 90 % des patients et leur excrétion est longue et variable (de quelques jours à 2 mois en moyenne jusqu'à près d'un an chez certains patients). L'excrétion n'est pas influencée par l'antibiothérapie,

- et/ou augmentation (x 4) du titre d'anticorps avec un second titre  $\geq$  128.

Le premier prélèvement doit être réalisé le plus rapidement possible après le début des signes cliniques et le 2 ème au moins 3 semaines après le 1 er sérum, puis 5 semaines en absence de séroconversion.

### 2. Cas possible de légionellose si :

- titre unique d'anticorps élevé ( ≥ 256).
- PCR Legionella positive dans un prélèvement clinique.

#### Traitement:

En cas de légionellose le traitement doit être précoce.

Antibiotiques préconisés : macrolides, fluroroquinolones et rifampicine.

### Populations à risque particulier

#### Terrain à risque accru d'acquisition :

Age élevé, sexe masculin, tabagisme, alcoolisme, diabète, morbidités respiratoire et cardiovasculaire, immunodépression (cancer, hémopathie, traitements immunosupresseurs).

NB: pathologie exceptionnelle chez l'enfant (sauf en cas d'immunodépression sévère).

#### Terrain à risque accru de forme grave :

- Personnes à haut risque : immunodéprimés sévères (transplantation ou greffe d'organe, corticothérapie prolongée [> 0,5 mg/kg de prednisone pendant au moins 30 jours] ou récente à haute dose [> 5 mg/kg pendant plus de 5 jours]).
- Personnes à risque : affections respiratoires chroniques, âge élevé, alcoolisme, tabagisme.

#### Cas particulier de la grossesse

La légionellose ne semble pas avoir une plus grande fréquence ou gravité chez la femme enceinte.







### Immunité et prévention vaccinale

Immunité naturelle

Anticorps non protecteurs.

Prévention vaccinale

Vaccin disponible \_\_\_\_\_\_ non

Pas de vaccin disponible

# Que faire en cas d'exposition?

### Définition d'un sujet exposé

Personne exposée à des aérosols de fines gouttelettes < 5 µm, émises par une installation technique comprenant un circuit d'eau chaude ou réchauffée colonisé par des souches pathogènes de *Legionella* à un niveau suffisant de concentration, en l'absence de protection respiratoire adaptée.

#### Principales professions concernées:

- Personnels de maintenance de tours aéro-réfrigérantes humides, personnels exposés à des aérosols d'eau possiblement contaminés...
- Autres circonstances d'exposition : douches, balnéothérapie...

#### Conduite à tenir immédiate

- En cas de contamination d'installation et/ou de légionellose :
  - o Identifier les sujets exposés, et les sujets à risque parmi ceux-ci (cf. population particulière à risque),
  - Délai d'intervention rapide, dans les 48 heures suivant la connaissance du ou des cas groupés (mais diagnostic souvent retardé des cas groupés).

### Evaluation du risque

Selon les caractéristiques de la source et le type d'exposition

#### Circonstances de découverte :

- survenue d'un ou plusieurs cas groupés, avec une investigation permettant de rattacher les cas à une source commune,
- identification d'une contamination d'une source potentielle (réseau d'eau chaude sanitaire, tour aéroréfrigérante...) sans survenue de cas.

La durée d'incubation de la légionellose (entre 2 et 10 jours) permet de déterminer la période durant laquelle les personnes ont été exposées à la source de contamination. L'identification des expositions permet de déterminer si la légionellose est d'origine nosocomiale, communautaire ou liée à un voyage.

### Type d'exposition:

On tiendra compte de 3 éléments :

1 - Niveau de contamination du réservoir et type d'exposition selon le réservoir :

	Eau chaude sanitaire (analyse de points représentatifs après écoulement d'eau)	Tours aéro-réfrigérantes humides
Concentration en légionelles	<ul> <li>à partir de 10<sup>3</sup> UFC/litre, renforcement des mesures d'entretien et de contrôle</li> <li>à partir de 10<sup>4</sup> UFC/litre, interdiction des usages à risque et moyens curatifs immédiats.</li> </ul>	<ul> <li>à partir de 10<sup>3</sup> UFC/litre, mise en œuvre des mesures nécessaires pour avoir concentration &lt; 10<sup>3</sup> UFC/litre</li> <li>à partir de 10<sup>5</sup> UFC/litre, arrêt de l'installation pour vidange, nettoyage et désinfection.</li> </ul>
Expositions à risque <> inhalation de micro- gouttelettes d'eau contaminée	Prise de douches, bains à remous	- certaines interventions de maintenance sur une TAR, - passage à proximité d'un immeuble équipé d'une TAR contaminée, - intérieur d'un bâtiment où la prise d'air neuf est située sous le vent d'une TAR contaminée d'un autre bâtiment.

<sup>2 -</sup> Type de légionelle :

<sup>-</sup> *L. pneumophila* est impliquée dans plus de 90 % des légionelloses en France.







3 - Fréquence et durée d'exposition aux aérosols.

### Selon les caractéristiques du sujet exposé

Immunité, risques particuliers:

- Personnes à haut risque : immunodéprimés sévères (transplantation ou greffe d'organe, corticothérapie prolongée [> 0,5 mg/kg de prednisone pendant au moins 30 jours] ou récente à haute dose [> 5 mg/kg pendant plus de 5 jours]).
- Personnes à risque : affections respiratoires chroniques, âge élevé, alcoolisme, tabagisme.

### Prise en charge du sujet exposé

### Mesures prophylactiques

Pas d'indication à une prophylaxie antibiotique.

#### Suivi médical

- Surveillance de la température et de la survenue de signes respiratoires des personnes exposées.
- En cas de signes cliniques évoquant une légionellose : recherche d'antigène soluble urinaire (si *L. pneumophila* sérogroupe 1) et/ou sérologie et radiographie pulmonaire.
- L'obtention de la souche bactérienne (prélèvements d'origine bronchique) est souhaitable pour permettre éventuellement de rattacher le cas à une source environnementale par étude génotypique des souches isolées.

#### En cas de grossesse

La légionellose ne semble pas avoir une plus grande fréquence ou gravité chez les femmes enceintes.

### Pour l'entourage du sujet exposé

- Si personne de l'entourage exposée de la même façon : même suivi médical ;
- Pas de précaution d'isolement autour d'un patient porteur d'une légionellose (pas de transmission inter-humaine).

# Démarche médico-légale

Déclaration / signaler	nent	
Déclaration obligatoire		oui
iste des maladies à DO	Consultez le site Santé Publique France <sup>1</sup> ¹http://invs.santepubliquefrance.fr/Espace-professionnels/Maladies-a-declaration-obligatoire/Liste-des-maladies-a-declaration-obliga	
Réparation		
Accident du travail Déclaration d'AT sel	on les circonstances d'exposition.	
Maladie professionnelle		
ableau Régime Général		Non
ableau Régime Agricole		Non
Maladie hors tablea	u et fonction publique : selon expertise.	

# Eléments de référence

# CNR

Centre national de référence Legionella

Hospices civils de Lyon (HCL)







Institut des Agents Infectieux Groupement Hospitalier Nord Bâteiment O - CBPN 103 Grande Rue de la Croix-Rousse 69 317 LYON Cedex 04

Nom du responsable : Dr Sophie JARRAUD Tél. : 04 72 07 16 38 ou 11 45 (secrétariat) Fax : 04 72 07 11 42

Courriel: sophie.jarraud@chu-lyon.fr 2 //

ghn\_cnrlegionelles@chu-lyon.fr <sup>2</sup>mailto:sophie.jarraud@univ-lyon1.fr

Site CNR Legionella: http://cnr-legionelles.univ-lyon1.fr/

Accès à la liste des CNR

Consultez le site Santé Publique France <sup>3</sup>

 $^3 http://invs.santepubliquefrance.fr/Espace-professionnels/Centres-nationaux-de-reference/Liste-et-coordonnees-des-CNR$ 

#### Textes de référence

Le risque lié aux légionelles. Guide d'investigation et d'aide à la gestion <sup>4</sup>. Diffusé par circulaire DGS/SD5C/SD7A/DESUS/2005/323 du 11 juillet 2005 Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHP). Ministère chargé de la santé, 2005.

<sup>4</sup>http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/guid2005-2.pdf

Gestion du risque lié aux légionelles <sup>5</sup>. Diffusé par circulaire DGS n° 2002/273 du 2 mai 2002. Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF). Ministère chargé de la santé, 2001.

<sup>5</sup>http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/6legcshpf.pdf

Avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (section des maladies transmissibles) du 18 Mars 2005 Relatif à la place de l'antibioprophylaxie dans la prévention des légionelloses nosocomiales <sup>6</sup>. Ministère chargé de la santé, 2005.

<sup>6</sup> http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis\_CSHPF\_180305\_legionellose\_%20prophy.pdf

### **Bibliographie**

- 1 | Le risque lié aux légionelles. Guide d'investigation et d'aide à la gestion 7. Diffusé par circulaire DGS/SD5C/SD7A/DESUS/2005/323 du 11 juillet 2005. Conseil supérieur d'hygiène publique de France. Ministère en charge de la Santé, 2005.
- 2 | Gestion du risque lié aux légionelles <sup>8</sup>. Diffusé par circulaire DGS n° 2002/273 du 2 mai 2002. Conseil supérieur d'hygiène publique de France. Ministère en charge de la Santé, 2001.
- 3 | Avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (section des maladies transmissibles) relatif à la place de l'antibioprophylaxie dans la prévention des légionelloses nosocomiales 9 (séance du 18 mars 2005). Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille, 2005.
- 4 | Campèse C, Jarraud S, Maine C, Che D La légionellose en France: augmentation du nombre de cas en 2010. 10 Bull Épidémiol Hebd. 2011; 31-32: 325-27.
- 5 | Che D, Campèse C, Jarraud S. Légionelles et légionellose : qu'a t-on découvert depuis 30 ans ? Pathol Biol. 2011 ; 59 (3) : 134-36.
- 6 | Yu VL Legionella pneumophila (Legionnaire's disease). In: Mandell GL, Douglas RG, Bennett JE, Dolin R (Eds) Principles and practice of infectious diseases. 5th edition. Philadelphia: Churchill Livingstone; 2000: 2424-34, 3263 p.
- 7 | Muder RR Other *legionella* species. In: Mandell GL, Douglas RG, Bennett JE, Dolin R (eds) Principles and practice of infectious diseases. 5th edition. Philadelphia: Churchill Livingstone; 2000: 2434-40,3263 p.
- 8 | Balty I, Bayeux-Dunglas MC Légionelles et milieu de travail. Dossier médico-technique TC 98. Doc Méd Trav. 2004; 98: 173-99 (TC 98 11).
- 9 | Guide des bonnes pratiques. Legionella et tours aéroréfrigérantes. Paris : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ; 2001 : 54 p.
- 10 | Dossier Légionellose. 12 Ministère en charge de la Santé, 2011.
- 11 | Légionellose 13. Dossier thématique. InVS (Santé Publique France), 2011.
- <sup>7</sup>http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/guid2005-2.pdf
- <sup>8</sup> http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/6legcshpf.pdf
- $^9\,http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis\_CSHPF\_180305\_legionellose\_prophy.pdf$
- 10 http://www.invs.sante.fr/fr./content/download/12822/76933/version/5/file/beh\_29\_30\_2011.pdf
- 11 http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TC%2098
- 12 http://www.sante.gouv.fr/legionellose.html
- $^{13}\,http://www.invs.sante.fr/Dossiers-the matiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-declaration-obligatoire/Legionellose$